



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil Communal

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis municipal No. 04 /2023 :

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Notre Commission s'est réunie en date du 6 mars 2023 pour étudier le préavis susmentionné et a pu échanger avec Monsieur Muffat que nous remercions pour sa disponibilité.

Commentaires généraux

La commission a pris connaissance du préavis ainsi que des documents y relatifs.

Différentes alternatives à cette dépense ont été évoquées avec Monsieur Muffat :

- L'achat auprès d'autres fournisseurs ou d'occasion, par exemple auprès d'autres communes - solution rendue impossible en raison des spécificités dimensionnelles des porta cabines déjà installées.
- La modification de l'école actuelle (CCS) a été présentée comme compromise en raison du droit d'auteur (LDA - RS 231.1) et du potentiel conflit juridique que pourrait amener une modification du bâtiment existant. (le Gymnase de Nyon conçu par le même architecte a pu être modifié, il pourrait être intéressant de voir sous quelles conditions).
- Également évoquée, l'utilisation d'autres salles/bâtiments au sein de la commune : notamment la cure d'Arzier ou la réhabilitation de la petite école de Le Muids, solutions non intégrées aux infrastructures existantes et nécessitant trop de travaux pour parer au problème d'enclassement.

La question du placement des porta cabines supplémentaires, notamment pour pouvoir offrir aux élèves un préau couvert en cas d'intempéries et/ou prévoir une autre capacité d'extension le cas échéant, a été abordée mais jugée non nécessaires dans le besoin actuel.

A la question du mode d'acquisition, le besoin ayant été identifié comme supérieur à 36 mois - quelle que soit la stratégie d'enclassement à venir - le point de bascule de la location se trouvant à 34 mois, la commission soutient donc la proposition d'achat. Bien que difficile pour la commission d'inscrire cet achat dans une stratégie plus globale concernant l'enclassement des élèves, la commission retient le degré d'urgence du besoin pour la prochaine rentrée scolaire.



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Propositions d'amendements

Aucun

Conclusion

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 04/2023 et en avoir débattu, la Commission a conclu à son acceptation tel que proposé.

Ainsi fait à Arzier-Le Muids, le 6 Mars 2023.

La commission ad-hoc

M. Laurent Jaccard (rapporteur)

Mme Geneviève Lejeune

Mme Stéphanie Sahli

Mme Gwendoline Nydegger